



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 19 décembre 2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire, Robert Bérubé et messieurs les conseillers Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé, René Royer

Monsieur Vincent Thibaudeau, directeur général est également présent.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué le 10 décembre 2018 par avis spécial et par avis public dûment signifié selon la loi par le directeur général et tenue le 19 décembre 2018 à dix-neuf heures (19 h) à la salle du conseil municipal.

M. le Maire présente l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2019
3. Adoption du Programme triennal des investissements 2019-2020-2021
4. Dépôt du projet de règlement no 339 portant sur l'adoption de divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2019
5. Période de questions
6. Fermeture de l'assemblée

239.12.18

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sarto Dubé résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 soit accepté tel que présenté.

240.12.18

2. ADOPTION DU BUDGET 2019

ATTENDU QUE le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le Conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2019 – 2020 – 2021 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des membres présents que :

Le Conseil municipal de Saint-Pacôme adopte le budget 2019 qui se lit comme suit :

**Prévisions budgétaires consolidés
Exercice se terminant le 31 décembre 2019**

Revenus

Taxes	1 779 775 \$
Tenant lieu	66 125 \$
Transferts	217 880 \$
Services rendus	40 250 \$
Droits, amendes et intérêts	29 550 \$
Autres revenus	7 350 \$

Total des revenus **2 140 930 \$**

Dépenses de fonctionnement

Administration générale	380 295 \$
Sécurité publique	221 953 \$
Transport	305 032 \$
Hygiène du milieu	418 514 \$
Santé et bien-être	8 250 \$

Aménagement, urbanisme	88 174 \$
Loisirs et culture	166 164 \$
Frais de financement	89 200 \$
Capital dettes à long terme	438 348 \$
Dépenses d'affectation (revenus)	25 000 \$
<u>Total des dépenses</u>	<u>2 140 930 \$</u>
<u>Excédent (déficit) net de l'exercice</u>	<u>0 \$</u>

241.12.18

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES INVESTISSEMENTS 2019-2020-2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter un programme triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années, soit 2019, 2020 et 2021, des dépenses d'immobilisations ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 et prévoit les dépenses suivantes, conditionnelles à l'obtention d'aide financière et à l'adoption de règlements d'emprunts pour les projets ci-dessous mentionnés :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

	2019	2020	2021
Remplacement conduite d'eau rue Michaud	30 000 \$		
Réfection clôture intersection King-Bégin	10 000 \$		
Construction entrée rang de la Canelle	10 000 \$		
Remplacement des lumières de rues	80 000 \$		
Réfection terrain multisport	32 000 \$		
Ingénierie Aqueduc/Égout Nord-du-Rocher	120 000 \$		
Ingénierie Aqueduc/Égout Nord-du-Rocher		80 000 \$	
Ingénierie Aqueduc - Manganèse		70 000 \$	
Réfection Aqueduc - Manganèse			250 000 \$
Construction Aqueduc/Égout Nord-du-Rocher (Excluant la chaussée qui sera faite en 2022)			1 600 000 \$
Ingénierie Aqueduc/Égout rue Galarneau			60 000 \$
Total	282 000 \$	150 000 \$	1 910 000 \$

Tous ces projets étant conditionnels à l'aide financière des gouvernements supérieurs et aux règlements d'emprunts de la Municipalité de Saint-Pacôme.

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 339 PORTANT SUR L'ADOPTION DE DIVERS TAUX DE TAXES, DE LA TARIFICATION ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

Le conseiller Sarto Dubé procède au dépôt du projet de règlement numéro 339 portant sur l'adoption de divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2019.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

242.12.18

6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 19 h 31.

Robert Bérubé
Maire

Vincent Thibaudeau
Directeur général